



Extrait du UJFP

<https://ujfp.org/spip.php?article5062>

Et six mois de plus !

- L'UJFP en action - Appels et manifestations -



Communiqué du collectif « Nous ne céderons pas ! »

Une nouvelle fois, la France vient d'être confrontée à l'horreur des attentats. Face au nombre de victimes, aux circonstances et au mode opératoire choisis, nous ne pouvons que ressentir colère et douleur.

La réponse gouvernementale, formulée au soir même de cet acte odieux, consiste à proroger une quatrième fois l'état d'urgence pour une durée d'au moins six mois. Après s'être livrés à une lamentable surenchère sécuritaire et démagogique, les parlementaires ont avalisé à une très large majorité cette prorogation d'un état d'urgence sans fin, aggravé par des dispositions qui accroissent encore les possibilités d'arbitraire ou qui valident des mesures sans rapport avec l'objet du texte.

Ainsi, les perquisitions administratives vont reprendre et même les enfants deviennent des suspects potentiels puisqu'ils pourront être retenus pendant quatre heures au cours d'une perquisition !

Ces dispositions viendront s'ajouter à celles prévues par la toute récente loi sur la réforme de la procédure pénale mais aussi par toutes les lois sécuritaires votées depuis une vingtaine d'années.

Alors que le dernier rapport parlementaire sur l'état d'urgence a montré la portée limitée d'un régime qui se voulait d'exception, la France va donc s'installer de façon durable dans une situation qui marginalise chaque jour davantage le rôle du juge judiciaire, garant des libertés individuelles, au profit du seul pouvoir exécutif. Nous savons, aujourd'hui, que l'état d'urgence a été utilisé pour autre chose que la lutte contre les actes de terrorisme, notamment pour empêcher des manifestations et assigner à résidence des militants politiques sans que tout cela ait le moindre rapport avec la lutte contre les actes de terrorisme.

Plus que jamais, il convient de rappeler qu'il n'y a pas à choisir entre sécurité et liberté, sauf à entrer dans un marché de dupes qui, à terme, ne garantit ni l'une ni l'autre.

Depuis le mois de novembre 2015, nous refusons de céder à la peur parce que celle-ci génère amalgames, discriminations et fractures au sein même d'une société légitimement inquiète et traumatisée. Pour lutter efficacement contre le terrorisme, il convient d'abord de s'interroger sur ce qui, en amont, n'a pas marché. Le pays n'a pas besoin de nouvelles dispositions législatives ou d'une pérennisation de l'état d'urgence. Il doit au contraire se retrouver autour d'une mobilisation citoyenne qui renforce la solidarité, les libertés et les valeurs portées par la démocratie.

Paris, le 20 juillet 2016